

FICHE MÉTIER



PÉDICURE-PODOLOGUE

LA PROFESSION

Le pédicure-podologue est un professionnel de santé qui soigne toutes les affections de la peau et des ongles du pied. Le pédicure-podologue prescrit, confectionne ou adapte des dispositifs médicaux podologiques externes afin de répondre aux besoins de santé, notamment des soins de premières intentions relatifs aux pathologies et aux manifestations locales et non systémiques liés au pied. Le pédicure-podologue réalise des activités en matière de prévention, de formation, d'encadrement, d'éducation et de recherche.

Sur prescription médicale, il conçoit et fabrique les semelles orthopédiques pour compenser les malformations du pied et pratique aussi des exercices de rééducation postopératoire.

LA CARRIERE

L'activité libérale est majoritaire.

L'évolution actuelle amène le pédicure-podologue à intégrer une équipe pluridisciplinaire au sein de structures de santé (maisons de santé, maisons médicales...), clubs de sport, Service de Soins de Rééducation, EHPAD...

Une activité salariée ou mixte est accessible aux pédicures-podologues majoritairement à temps partiel dans différentes institutions (hôpital, cliniques, centres de rééducation...).

Le grade licence permet de poursuivre ses études par un master.

Les 180 ECTS et le grade licence acquis par le diplôme d'État de pédicure-podologue permettent la poursuite d'études notamment :

- Master à l'université (santé publique, biomécanique, sciences de l'éducation, ergonomie...)
- Diplôme de cadre de santé (formation de 10 mois accessible après quelques années d'exercice).

LES CONDITIONS D'ADMISSION

L'enseignement est réparti sur 3 années, comme prévu par l'arrêté du Ministère de la Santé du 02 juillet 2012. Il prépare au **diplôme d'Etat de Pédicure-Podologue** et délivre le **grade licence**.

L'admission définitive est subordonnée :

- 1° Au règlement des frais de scolarité,
- 2° A la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé par ARS attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychopathologique incompatible avec l'exercice de la profession,
- 3° A la production d'un certificat médical de vaccination antidiptérique, antipoliomyélitique, antitétanique.

LES MODALITES D'ADMISSION

L'accès à la formation est sélectif. Il se fait sur dossier après le bac ou pour certains étudiants sélectionnés à la rentrée 2020, après une première année de PACES, de licence STAPS ou scientifique. Il faut se pré-inscrire via Parcoursup.

Candidats titulaires d'un baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme ou élèves inscrits en classe de terminale (*admission subordonnée à la réussite du bac*) et âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation : inscription sur la plateforme PARCOURSUP – **formulation des vœux et admission sur dossier via Parcoursup www.parcoursup.fr**

Admission sur dossier

Inscription sur la plateforme PARCOURSUP

Formation Professionnelle Continue HORS PARCOURSUP : sur dossier

2 – Formation Professionnelle Continue : Candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue justifiant d'une durée minimale de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription. Sélection sur dossier.

3 – Etudiants PACES : Conformément à l'Arrêté du 17 janvier 2020 – modifié par l'Arrêté du 5 février 2021, peuvent être admis en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de Pédicure Podologue, dans la limite des places autorisées, les étudiants sélectionnés à partir des résultats obtenus lors de la validation des unités d'enseignement de la formation délivrée au cours de la première année commune aux études de santé (PACES)

LES AIDES FINANCIERES

Les étudiants peuvent remplir un dossier de demande auprès de la Région. Une bourse peut leur être attribuée selon des critères de ressources et de charges familiales.

Les candidats reçus sur dossier et selon leur statut peuvent effectuer une démarche individuelle auprès des organismes de prise en charge (Pôle Emploi pour l'aide au retour à l'emploi ; les fonds de formation ou l'employeur pour les congés de formation).



LES ETUDES

Depuis 2012 : 3 ans de formation, soit 6 semestres de 20 semaines chacun.

Les enseignements comprennent une formation théorique et pratique de 2.028 heures (985 de cours magistraux, 1.043 de travaux dirigés) et une formation clinique (stages) de 1.170 heures. Le travail personnel complémentaire est estimé à 2.202 heures. Le référentiel de formation du diplôme d'État de pédicure-podologue est constitué de 6 domaines de formation composés de 59 unités d'enseignement (UE)

- 1 : sciences physiques, médicales et biologiques.
- 2 : sciences humaines, sociales, droit et gestion.
- 3 : sciences et fondements de la pédicure-podologie
- 4 : pratiques cliniques et thérapeutiques en pédicure-podologie.
- 5 : méthodes et outils de travail
- 6 : intégration des savoirs et développement professionnel du pédicure-podologue.

LES LIEUX DE FORMATION

Il existe 14 instituts de formation en pédicure-podologie en France, 11 privés et trois publics dont une nouvelle formation universitaire depuis 2020 en région PACA.

Auvergne Rhône Alpes	Ecole Rockefeller Institut de Formation en Pédicure – Podologie (IFPP) 4 avenue Rockefeller 69 373 Lyon cedex 08	Tél. : 04 78 76 52 21 / 23
Nouvelle-Aquitaine	Institut de Formation en Pédicure-Podologie - IFC Pellegrin Rue Francisco Ferrer 33076 Bordeaux cedex	Tél : 05 56 79 87 71
Bretagne	Institut de Formation en Pédicure-Podologie - IFPPR 12 rue Jean-Louis Bertrand 35000 Rennes	Tél : 02 99 33 15 74
Ile-de-France	EFOM - École Boris Dolto 43bis, rue des Entrepreneurs 75015 Paris	Tél : 01 45 58 56 56
Ile-de-France	École d'Assas Institut privé de formation 4-6 villa Thoreton 75015 Paris	Tél : 01 45 57 23 20
Ile-de-France	École supérieure de masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues - Danhier 15, rue Nicolau 93400 Saint-Ouen	Tél : 01 48 74 62 87
Ile-de-France	Institut National de Podologie - INP 8, rue sainte Anne BP72152 75021 Paris cedex 01	Tél : 01 42 60 55 05
Ile-de-France	Institut de Formation en Pédicure-Podologie - AFREP Faculté de Médecine - Université de Paris 10, avenue de Verdun 75010 Paris	Tél. : 01 57 27 95 16
Grand-Est	Institut National de Podologie Grand-Est Contact : 6 rue Sainte Anne 75001 Paris	Tél : 01 42 60 55 05
Occitanie	Institut de Formation en Pédicure-Podologie CHU Purpan -Toulouse Pôle Régional d'Enseignement et de Formation aux Métiers de la Santé (PREFMS) 74, Voie du TOEC TSA 40031 31059 Toulouse Cedex 9	Tél : 05 61 77 22 51
Hauts-de-France	Institut de Kinésithérapie Podologie Orthopédie 10 rue Saint Jean-Baptiste de la Salle 59000 Lille	Tél : 03 20 92 06 99
Pays de la Loire	IFPP de Saint Sébastien sur Loire 54 rue de la Baugerie 44230 St Sébastien sur Loire	Tél : 02 51 79 09 79
Normandie	IFRES de Normandie Alençon 25, rue de Balzac - BP 56 61002 Alençon	Tél. : 02 33 80 08 80
PACA & Corse	Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales Aix-Marseille Université Bd Pierre Dramard 13344 Marseille Cedex 15	Tél. 04 91 32 43 35

LES TEXTES DE REFERENCE

- Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 5 juillet 2012 relatif au diplôme d'État de Pédicure-Podologue